

# Express Pro

Financez votre quotidien

## LA MOBILISATION DE CRÉANCES SIMPLIFIÉE

### Une enveloppe de financement de 30 000 € à 150 000 €

En quelques minutes, votre conseiller de clientèle établit<sup>1</sup> votre contrat Express Pro.

Vous disposez d'une **avance sur les montants dus par vos clients dans les 24 heures<sup>2</sup>** qui suivent la réception de vos factures.

Vous bénéficiez d'une visibilité complète grâce au service en ligne sécurisé, qui vous permet de **consulter en temps réel**, toutes les informations concernant la gestion et le suivi de votre compte.

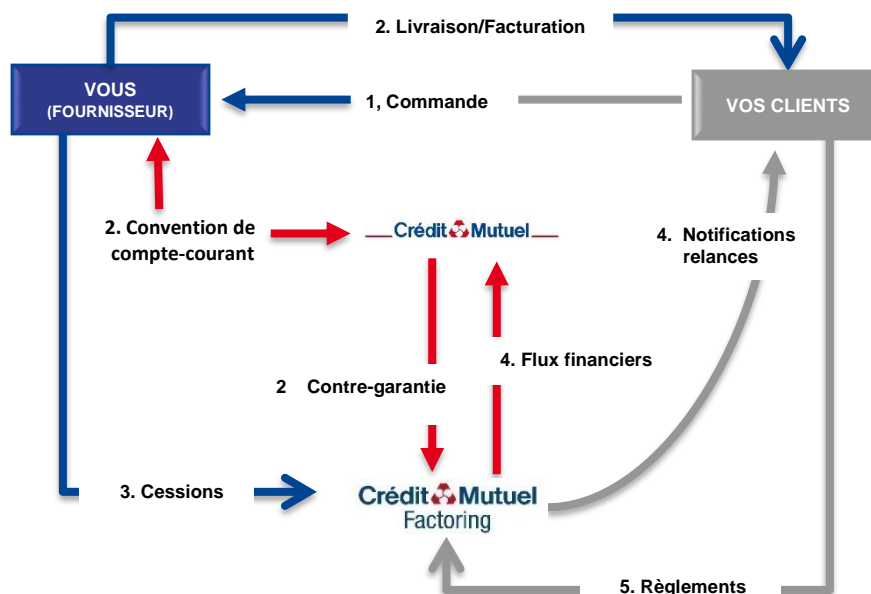
### Un fonctionnement tout en souplesse

Avec Express Pro, vous choisissez de confier tout ou partie des créances commerciales éligibles.

Vos clients sont notifiés de la cession à Crédit Mutuel Factoring afin de rendre effectif le règlement en notre faveur.

Nous assurons le suivi du recouvrement de vos factures et contrôlons leur paiement régulier.

### Le mécanisme de la cession de créances



Le financement par cessions de créances vient compléter les formules classiques que sont l'escompte et le découvert. La mobilisation des créances est **possible dès la facturation**. Ce sont donc des factures qui nous sont cédées, mais aussi des marchés (publics ou privés) et des situations de travaux dans le cas du BTP par exemple.

## Disposez d'une visibilité complète, à tout moment



Un outil en ligne pour une information complète disponible via notre site [e-creances.creditmutuel-factoring.eu](https://e-creances.creditmutuel-factoring.eu).

Vous bénéficiez d'un service en ligne sécurisé, vous permettant de consulter en temps réel toutes les informations concernant la gestion et le suivi de votre compte.

Avec **Express Pro**, vous bénéficiez d'un mode de **financement souple et rapide** de vos créances.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de nous confier la totalité de votre poste clients.

Vous **gardez le contrôle de votre relation commerciale** tout en confiant la gestion administrative de vos clients à un spécialiste.

1. Offre soumise à condition et sous réserve d'accord du dossier.
2. 24h s'entendent en jour ouvré et sous réserve de la conformité de la cession aux données du contrat, de la production des factures et des justificatifs demandés

*Le présent document résume à titre indicatif les principaux termes et conditions de notre produit Express Pro. Ce résumé n'est pas exhaustif et toute offre éventuelle de financement demeure soumise à la réalisation de certaines conditions et notamment la décision du comité de crédit ainsi que la mise en place d'une documentation contractuelle définitive. Le présent document ne contient aucun engagement ni accord contractuel de la part de Crédit Mutuel Factoring de mettre en place un financement dans les termes et conditions mentionnés dans ce document ou dans d'autres termes et conditions. Tout engagement éventuel de Crédit Mutuel Factoring sera donné par un accord séparé.*

Crédit Mutuel Factoring est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Factoring, établissement de crédit spécialisé - Société anonyme au capital de 7 680 000 euros dont le siège social est Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - 380 307 413 RCS Nanterre  
N° TVA intracommunautaire : FR06380307413

